

ID : 013-211300504-20240828-DM_2024_156-AU



DECISION n° 2024-156

Portant sur la signature du contrat n° 2024-040 : « Contrat de services Bles BL connect » avec la Société BERGER LEVRAULT

Pour un montant annuel de 1 099.36 € HT soit 1 319.23 € TTC

Le Maire de la Commune de Lambesc.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22, L.2122-23 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération n° 2022-017 du 23 février 2022 portant délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du CGCT ;

VU l'avis favorable émis par le Service Juridique de la collectivité en date du 28 Août 2024 ;

CONSIDERANT la nécessité pour la Commune de signer le contrat n° 2024-040 : « Contrat de service Bles BL connect » avec la Société BERGER LEVRAULT.

DECIDE

En exécution des pouvoirs susvisés,

<u>Article 1</u>.- De conclure le contrat n° 2024-040 : « Contrat de service Bles BL connect » avec la Société BERGER LEVRAULT sise 64 Rue Jean Rostand – 31670 LABEGE.

Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans.

Il prendra effet le 1^{er} Octobre 2024 et se terminera le 30 Septembre 2027.

Article 2.- Le montant annuel du contrat s'élève à :

- 1 099.36 € HT soit 1 319.23 € TTC

<u>Article 3.-</u> La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet <u>www.telerecours.fr</u>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux.

<u>Article 4.-</u> La Direction Générale des Services de la ville de Lambesc est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à

-Monsieur le Sous-Préfet

-Monsieur le Receveur Municipal

Fait à Lambesc, le 28 Août 2024

Bernard RAMOND

Maire de Lambesc

Conseiller métropolitain de la Métropole Aix-Marseille-Provence